



Puis je faire une creance

Par **erikasandy**, le **16/04/2013 à 18:17**

bonjour, il y a 1 an 1/2 nous avons fait poser une cheminée, le patron est venu a fait son devis etc.... depuis nous avons que des problemes fuites au niveau du plafond a 2 reprises et la quand il est enfin venu constater il y a 15 jours il dit que c'est pas de sa faute que les boisseaux ont bougés qu'il n'y peut rien sachant qu'avec mon ancienne cheminée jamais je n'ai eu de fuites. Ils avaient déjà refait mon plafond une 1ere fois il craque il a remis des vis de l'enduit et poncer mais veut pas repeindre le plafond et ne veut pas faire la fuite et les taches apparues du a cette fuite imaginez mon plafond!!!!!! nje voulais faire passer un expert mais manque de chance j'ai appris entre temps qu'il faisait liquidation judiciaire!!! la j'ai passer une entreprise pour constater les degats pour un devis resultat ma cheminee s'affaisse elle est en train de tomber mon plafond n'est pas droit a un endroit il y a jusque 3 cm de décalage!!!! donc ma question est, est ce que je peux faire une créance au liquidateur ou avez vous une idee de ce que je peux faire
merci de me lire
Cordialement

Par **chaber**, le **16/04/2013 à 18:42**

bonjour
[citation]est ce que je peux faire une créance au liquidateur[/citation] sans grande conviction vu les créanciers privilégiés.
[citation]avez vous une idee de ce que je peux faire[/citation]
Tentez de faire jouer l'assurance décennale de l'entreprise

Par **erikasandy**, le **16/04/2013 à 18:55**

bonsoir et merci d'avoir pris le temps de me lire et me répondre.
Le patron veut rien faire faire

car il dit que cela ne vient pas de lui !!!!!il a ete jusqu a m 'invente que c 'etait le vent !!!!une cheminée ne s'affaisse pas avec le vent mais elle n'ai pas maintenue tout simplement l'entreprise qui vient de venir m'a tout simplement annonce qu il fallait enleve tout ce qui est boisseaux etc.....car cela repose sur des morceaux de bois et un peu de beton dans un comble non amenable pour vous donner une idee!!!!

Par **chaber**, le **16/04/2013 à 19:03**

bonjourrrrrl'entreprise étant en liquidation, il faut vous adresser directement à l'assureur Décennale si la cheminée est en train de s'effondrer

Par **erikasandy**, le **16/04/2013 à 19:54**

s'il veut pas me dire qui est son assureur comment puis je savoir?encore merci de me repondre

Par **chaber**, le **17/04/2013 à 07:26**

Il vous faudra essayer de contacter d'autres clients qui auraient demander une attestation d'assurance décennale